

REPUBLICHE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 4 AVRIL 1978
DECRET N° 78/247 MTJ.SGPPT.DFP.6.4.10
portant reclassement et nomination de Mr
MANTADI Simon, Contrôleur d'Elevage 5^e
échelon.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF
DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

(/ISAS :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.77
(/u la Lci 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 267/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 62-193/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies de cadres créées par la Lci n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière et reclassement (notamment en son article 1er-2);

(/u le décret 60/96 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A 1 des services Techniques;

(/u le décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les classements indiciaires des fonctionnaires;

(/u l'acte CC1/PCT/CIP du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

(/u le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u la lettre n° 2718/BC du 8.11.77 du Secrétaire Général à l'économie Rural transmettant le dossier de l'intéressé

(/u l'arrêté N° 229/BB du 18.5.76 portant promotion des fonctionnaires;

(/u l'arrêté N° 3368/MT.DGT.DGAPÉ autorisant Mr MANTADI Simon à suivre un stage en Roumanie les modalités

(/u le décret n° 73-143 du 24 Avril 1973 fixant de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

Decrete:

.../...

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées des decrets n°s 60-90 et 73-143 des 3.3.1960 et 24.4.73 susvisés, Monsieur MANTADI Simon, Gérant de l'Elevage de 5^e échelon, indice 820 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Zootехниque délivré par la République Socialiste de Roumanie est intégré dans les cadres de l'Agriculture, reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Ingénieur 1^e échelon, indice 830 ACC= 1 an, 7 mois et 22 jours;

ARTICLE 2: le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 7 novembre 1977 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Deuxième Vice President
du Comité Militaire du Parti Premier
Ministre, Chef du Gouvernement Ministre
du Plan;

Le Ministre de l'Economie Rurale

- M. MOUAMBENGA.

Le Ministre du Travail et de la
Justice Garde des Sceaux.

- Alphonse MOUSSON-POUTI.

AMPLIATIONS:

JORPC.
SGFPT, DFP.
D.B.
D.C.F.
SGER.
INTERESSE
DOSSIER
SGCM/BC

1
3
3
1
3
1
3
2

BRAZZAVILLE, le 9 AVRIL 1978

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

P. Le Ministre des Finances,
en mission,
Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, chargé du
Plan.

François BITA.-